

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : **R-4127-2020**

Hydro-Québec Distribution

(ci-après le Distributeur)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement (GRAME)**

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande du Distributeur relative aux mesures de soutien
au développement de la production en serre
(R-4127-2020)*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 9 juillet 2020, le Distributeur déposait à la Régie de l'énergie une demande relative aux mesures de soutien au développement de la production en serre ;
2. Dans sa décision procédurale D-2020-094, datée du 20 juillet 2020, la Régie convoquait une audience publique et donnait instruction à toute personne intéressée à participer à la demande R-4127-2020 de faire parvenir leur demande d'intervention d'ici le 29 juillet 2020 ;
3. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;
4. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;

5. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;

6. Le GRAME est également co-éditeur, avec les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et de l'ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;

7. Par ses interventions à la Régie de l'énergie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution d'électricité ;

8. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à l'examen de la demande relative aux mesures de soutien au développement de la production en serre, afin de s'assurer que la proposition tarifaire intègre les objectifs du décret de préoccupations 2020-1570 du gouvernement du Québec, des politiques énergétiques et des préoccupations actuelles en matière de développement durable, et atteigne notamment le double objectif de développer l'autonomie alimentaire et de réduire les gaz à effet de serre (GES) ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

9. Le GRAME a participé à l'étude des dossiers tarifaires R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011 et R-3814-2012, R-3854-2013, R-3905-2014, R-3933-2015, R-4011-2017 et R-4057-2018 du Distributeur ;

10. Le GRAME a participé à l'étude des demandes d'approbation des Plans d'approvisionnement 2005-2014 (R-3550-2004), 2008-2017 (R-3648-2007), 2011-2020 (R-3748-2010), 2014-2023 (R-3864-2013) et 2017-2026 (R-3986-2016) ;

11. En ce qui concerne la présente demande, le GRAME souhaite traiter des enjeux suivants :

A. Abaissement du seuil d'admissibilité à l'option d'électricité additionnelle (OÉA) pour l'éclairage de photosynthèse;

B. Extension de l'admissibilité du tarif OÉA au chauffage des espaces pour la culture de végétaux;

III. Présentation de la preuve et argumentation

12. Le GRAME entend participer à l'analyse de la présente demande et à toutes les étapes de l'audience publique portant sur la demande relative aux mesures de soutien au développement de la production en serre ;

13. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

14. Le GRAME compte également sur la collaboration, à titre d'analyste interne, de monsieur Billal Tabaichount, chargé de projet et analyste au GRAME, qui détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques (Université du Québec à Montréal), ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement (Universitat Autònoma de Barcelona) ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

15. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;

16. Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie émises dans sa décision D-2020-094, le budget de participation du GRAME sera déposé en annexe de la présente demande d'intervention ;

17. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la nouvelle directrice du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Geneviève Paquet, avocate

3090, boulevard Le Carrefour, suite 200

Laval, Québec, H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Mme Catherine Houbart, directrice

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Adresse électronique : catherine@grame.org

18. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'audience R-4127-2020 ;

19. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4127-2020.

Le 28 juillet 2020.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate
3090, boulevard Le Carrefour,
Suite 200
Laval, Québec, H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur : 450-687-8181
genevieve_paquet@videotron.ca